

# RÈGLEMENT

Pour les partenaires

## ACTIV+ 2026-2027

ACTIV+ permet aux enfants et jeunes de 6 à 17 ans révolu de participer à des activités sportives, culturelles, scientifiques ou loisirs : Basket, handball, football, théâtre, danse, musique, astronomie, échec, etc.

Sont exclus : les activités ponctuelles, les centres de loisirs, les stages, les frais de transport, d'équipement, la restauration, l'accueil de scoutisme.

L'aide attribuée par la Caf de l'Aube, permet aux familles de régler une partie des frais d'inscription et/ou de licence de leur-s enfant-s au cours de l'année scolaire de septembre à juin.

**ATTENTION** : Pour les bénéficiaires du Pass'Sport, ce dernier est prioritaire sur l'aide ACTIV+ 2026 - 2027

### Qui peut bénéficier d'Activ+ ?

- Les enfants nés entre le **1<sup>er</sup> janvier 2008** et le **31 décembre 2020**, inscrits à une activité sportive, culturelle, scientifique ou loisir, pour l'année scolaire 2026 - 2027, sauf juillet - août.
- Les allocataires étant domiciliés dans le département de l'Aube au moment de l'inscription à une activité.
- Les allocataires ayant un quotient familial inférieur ou égal à 840€.

### Quel est le montant de l'aide ?

- 55 € pour un quotient familial de 0 € et 420 €
- 45 € pour un quotient familial de 421 € à 840 €

### Quelles sont les modalités pratiques ?

- 1- Un courrier de notification est envoyé à la rentrée scolaire, sur la messagerie électronique personnelle de chaque allocataire éligible. En l'absence d'adresse électronique un courrier par voie postale est adressé.  
La famille télécharge, depuis un ordinateur ou à l'accueil de la Caf ou dans une Maison France Service, une fiche d'inscription **pour chaque enfant ayant droit**, à l'aide de ce lien :  
<https://www.caf.fr/allocataires/caf-de-l-aube/offre-de-service/vie-personnelle/activ-plus>
- 2- La famille complète les parties « **1** » et « **2** », de la fiche d'inscription.
- 3- La structure où l'enfant est inscrit pour son activité complète la partie « **3** ».
- 4- **Attention** : l'association doit être partenaire et avoir transmis la fiche de renseignement 2026 2027 à Caf de l'Aube,
- 5- L'aide accordée est utilisable auprès d'une **seule structure**, en **une seule fois**.
- 6- La famille adresse une fiche d'inscription pour chaque enfant ayant droit, à la CAF de l'Aube : via son compte Caf ou par courrier postal ou en la déposant à l'accueil de la Caf de l'Aube. La fiche de renseignement est valable de septembre 2026 à juin 2027.
- 7- **Les nouveaux partenaires doivent adresser la convention et la fiche de Renseignements 2026-2027 à la Caf de l'Aube.**  
**La convention précédemment conclue avec la Caf de l'Aube étant reconduite par tacite reconduction, seule la fiche de renseignements 2026-2027 devra nous être retournée.**
- 8- **Les activités hors département ne sont, en principe, pas prises en compte. Toutefois, certaines dérogations peuvent être étudiées lorsque les activités sont en limite de département.**

Tourner la page



## **Comment est versée l'aide ?**

- Le versement de l'aide s'effectue **en une seule fois sur le compte bancaire de l'allocataire**, sous réserve, du retour de la fiche d'inscription **parfaitement renseignée**.

**La fiche d'inscription ne sera pas utilisable, en cas de déménagement hors département.**

## **Comment devient-on partenaire ?**

- Télécharger la convention sur le site de la Caf de l'Aube.  
<https://www.caf.fr/professionnels/offres-et-services/caf-de-l-aube/partenaires-locaux/activ>
- Retourner uniquement par mail la convention complétée et signée, à l'adresse indiquée ci-après.  
Aucun conventionnement ne sera effectué au-delà du **15 JUILLET 2027**.

## **Quand devient-on partenaire ?**

- A l'attribution d'un numéro de partenariat déterminé par la Caf.
- A la signature de la convention par les deux parties.

Vous recevrez par retour de mail, le double de la convention signée par les deux parties.

## **Comment nous contacter ?**

- Par mail :  
[pole-administratif-action-sociale@caf10.caf.fr](mailto:pole-administratif-action-sociale@caf10.caf.fr)
- En l'absence de mail et à titre exceptionnel par courrier :  
A l'attention de Madame OSSUT,  
Responsable du Pôle Social Caf de l'Aube  
32 rue Coulommière  
10 000 Troyes